

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 04/12/2024 Procès-verbal n° 15 En consultation électronique

Président M. Éric MAIOROFF
Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean-Louis OLIVIER

Approbation du PV n°14 sans modification

MATCHS EN RETARD

Rappel :

Certaines rencontres ont été programmées le 22 décembre.

- Considérant les retours de certains clubs concernés
- Considérant qu'il s'agit du premier week-end des vacances de Noël
- Considérant qu'il n'y a pas trop de retard dans les championnats

La commission accepte le report des matchs (au plus tard le 12 janvier 2025) si l'un des clubs en fait la demande, sous réserve qu'il n'y ait pas de nouveau report d'ici là.

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1	/	5	20/10/24	28899526	Châtelleraut Portugais (1) / Vouneuil Béruges (1)	Arrêté municipal	22/12/24
D1	/	11	14/12/24	28899563	Valdivienne (1) / Usson Isle (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	11/01/24**
D2	A	4	13/10/24	28899722	La Pallu (1) / Thuré Besse (1)	Arrêté municipal	22/12/24
D2	A	6	27/10/24	28899735	Nord Vienne (1) / Thuré Besse (1)	Arrêté municipal	12/01/24
D2	A	11	14/12/24	28899763	Jaunay Marigny (1) / Cyre Dange (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	11/01/24**
D2	B	5	20/10/24	28899949	St Julien L'Ars (1) / Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	12/01/24
D3	B	6	27/10/24	28900291	Leigné sur Usseau (1) / Beaumont St Cyr (3)	Coupe de France	22/12/24
D3	B	8	17/11/24	28900301	Ozon (2) / Beaumont St Cyr (3)	Coupe de France	12/01/24
D3	D	8	16/11/24	28900513	Smarves Iteuil (2) / Château Larcher (2)	Conditions climatique (brouillard)	15/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922611	Châtelleraut Portugais (3) / Ouzilly (1)	Arrêté municipal	15/12/24
D4	B	6	27/10/24	28922618	Coussay les Bois (2) / Ozon (3)	Arrêté municipal	15/12/24
D4	C	4	13/10/24	28922698	St Savin St Germain (2) / Nalliers (1)	Arrêté municipal	12/01/24
D4	D	6	27/10/24	28922798	Château Larcher (3) / Savigny L'Evescault (1)	Arrêté municipal	15/12/24
D4	F	6	27/10/24	28960257	Beaumont St Cyr (4) / Poitiers Portugais (1)	Coupe de France	15/12/24
D4	F	8	17/11/24	28922988	Beaumont St Cyr (4) / Chasseneuil St Georges (3)	Coupe de France	12/01/24
D5	A	5	20/10/24	28955973	Sammarçolles (2) / Les Trois Moutiers (2)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	A	6	27/10/24	28955976	Nord Vienne (3) / St Léger de Montbrillais (2)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	B	6	27/10/24	28956065	Antran (3) / St Christophe (2)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	C	1	08/09/24	28956131	Availles en Châtelleraut (3) / Dissay (3)	Engagement tardif	22/12/24
D5	C	2	22/09/24	28956137	Dissay (3) / Vicq sur Gartempe (3)	Engagement tardif	12/01/24
D5	C	5	20/10/24	28956151	Availles en Châtelleraut (3) / Ingrandes (3)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	C	5	19/10/24	28956153	Cenon/Vouneuil (2) / Dissay (3)	Arrêté municipal	14/12/24
D5	E	5	20/10/24	28956333	Vendelogne (2) / Croutelle/Fontaine (1)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	F	5	20/10/24	28956422	Valdivienne (3) / Poitiers 3 Cités (3)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	H	6	27/10/24	28960340	Coulombiers (1) / Poitiers ASAC (3)	Engagement tardif	15/12/24
D5	I	1	08/09/24	28956582	FC 3 Vallées 86 (5) / Sommières St Romain (2)	Engagement tardif	19/01/24
D5	I	2	22/09/24	28956587	Availles/Pressac (1) / FC 3 Vallées 86 (5)	Engagement tardif	12/01/24
D5	I	5	20/10/24	28956602	FC 3 Vallées 86 (5) / Adriers (2)	Arrêté municipal	15/12/24

** Sauf si l'une des équipes est encore qualifiée en Coupe Nouvelle Aquitaine 14/12/24

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS

Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
Coupe Louis David	3	24/11/24	29994267	Moncontour (1) / Naintré (2)	Arrêté municipal	12/01/24
Challenge des Réserves	3	3/11/24	29994723	Dissay (2) / Biard (2)	Report Tour 1	15/12/24

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
D3	C	8	16/11/24	28900390	Valdivienne (2) / Chasseneuil St Georges (2)	Match arrêté blessure	11/01/24
D5	G	7	9/11/24	28956521	Adriers (1) / Valdivienne (4)	Match arrêté terrain impraticable	14/12/24

FMI

Il est important pour les clubs RECEVANTS de :

- vérifier les paramètres d'identification de l'équipe de la FMI sur Footclubs
- fournir une tablette en état de fonctionnement
- charger les données la veille du match
- de compléter la feuille de match
- la transmettre avant le lundi 12h.

Pour les clubs VISITEURS :

- vérifier les paramètres d'identification de l'équipe de la FMI sur Footclubs
- de préparer avant le jour J la feuille de match sur <https://fmi-core-compo.fff.fr/>

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 28900499 : ACG Foot Sud 86 (2) – St Saviol (1) en poule D du 30/11/2024

Forfait de l'équipe de l'ACG Foot Sud 86 (2) (sans déplacement de l'équipe de St Saviol)
Amende de 45€ au club de ACG Foot Sud 86.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 28956531 : Adriers (1) – Sillars (1) en poule G du 7/12/2024

Demande du club de Sillars pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

La demande a pu être satisfaite, les frais d'arbitrage seront à la charge du club de Sillars.

Match n° 28960341 : Vivonne (2) – Rouillé (3) en poule H du 09/11/24

Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux (PV n°12 du 27/11/24) qui enregistre le résultat acquis sur le terrain.

Dossier classé

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 29994271 : Poitiers Portugais (1) – Ozon (2) du 24/11/24

Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux (PV n°12 du 27/11/24) qui donne match perdu par pénalité (3-0) à l'équipe d'Ozon (2) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Portugais (1) (3-0).

L'équipe de Poitiers Portugais (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

Dossier classé

CHALLENGE DES RESERVES

Match n° 29994729 : Poitiers Gibauderie (2) – Brion St Secondin (2) du 24/11/24

Réclamation

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux (PV n°12 du 27/11/24) qui enregistre le résultat acquis sur le terrain à savoir 1 à 1 et 5 tirs au but à 3 en faveur de Poitiers Gibauderie (2).

L'équipe de Poitiers Gibauderie (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le président, Eric Maïoroff.

Le Secrétaire, Grégory Bouchet